

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1 - Désignation

CQFD est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans les métiers du service à la personne.

Son siège social est fixé au 90, rue de Rome – 13006 MARSEILLE.

CQFD conçoit, élabore et dispense des formations inter-associations et intra-associations sur l'ensemble du territoire des Bouches du Rhône, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **Client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de CQFD.
- **Apprenant** : la personne physique qui participe à une formation.
- **Formations inter-associations** : les formations inscrites au catalogue de CQFD et qui regroupent des apprenants issues de différentes structures.
- **Formations intra-associations** : les formations inscrites au catalogue et les formations conçues sur mesure par CQFD pour le compte d'un Client ou d'un groupe de Clients.
- **CGV** : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- **OPCO** : les opérateurs de compétences agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises

Article 2 - Objet

Les présentes CGV s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par CQFD pour le compte d'un Client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Les présentes CGV prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client.

Ces CGV sont susceptibles d'être mises à jour en cours d'exercice. Le site Internet www.cqfd.fr porte toujours la dernière version à la connaissance de tous. Ces modifications ne peuvent ouvrir de droit à aucune indemnité au profit du Client.

Article 3 - Modalités de Formation

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

CQFD est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa seule compétence.

Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la formation et la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à sept heures.

Sauf indication contraire portée sur la convocation, les formations se déroulent de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 avec une pause en milieu de chaque demi-journée.

Les locaux de CQFD accueillent les Apprenants de 08h30 à 17h30.

Pour les formations qui se déroulent hors locaux CQFD, les lieux, adresses et horaires sont indiqués sur la convocation.

Les participants des Formations réalisées dans le Centre de formation de CQFD sont tenus de respecter le règlement intérieur du Centre.

Si la formation se déroule hors du Centre de formation de CQFD, les participants sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'établissement d'accueil.

CQFD se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement au règlement intérieur.

CQFD ne saurait être tenu responsable d'une quelconque erreur ou oubli constaté dans la documentation remise au Client, cette dernière devant être considérée comme un support pédagogique qui ne saurait être considéré comme un manuel pratique ou un document officiel

explicitant la réglementation applicable. Par ailleurs, il est rappelé que les annexes documentaires fournies complètent la Formation et n'engagent en aucun cas CQFD sur leur exhaustivité. Il est précisé en tant que de besoin que CQFD n'est pas tenu d'assurer une quelconque mise à jour de la Documentation postérieurement à la Formation.

Article 4 - Tarifs et Conditions de règlement

4.1 Tarifs : CQFD n'est pas assujetti à la TVA.

4.2 Conditions de règlement

4.2.1 Les factures sont payables à réception ou le cas échéant selon l'échéancier convenu, sans escompte, par chèque ou virement.

En cas d'absence ou de retard de règlement, CQFD se réserve le droit de suspendre ou refuser toute nouvelle commande jusqu'à apurement du compte. CQFD pourra refuser de délivrer la Formation concernée sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit, ni bénéficier d'un quelconque avoir ou remboursement. Tout règlement ultérieur sera imputé par priorité à l'extinction de la dette la plus ancienne.

4.2.2 En cas de prise en charge du paiement par un organisme collecteur, il appartient au Client :

De faire une demande de prise en charge avant le début de la Formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;

De l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur sa commande en y indiquant les coordonnées complètes de l'organisme collecteur ;

De transmettre l'accord de prise en charge avant la date de Formation ;

De s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si CQFD n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du prix de la Formation.

Si l'organisme collecteur ne prend en charge que partiellement le prix de la Formation, le reliquat sera facturé au Client.

En cas de non-paiement par l'organisme collecteur des frais de Formation, le Client sera redevable de l'intégralité du prix de la Formation et sera facturé du montant correspondant éventuellement majoré de pénalités de retard.

Les repas ne sont pas compris dans le prix des formations. Ils pourront être facturés en sus.

Article 5 - Annulation, modification ou report des formations par l'Organisme de formation

5.1 Effectif et ajournement

CQFD se réserve le droit d'annuler ou de reporter une Formation, notamment lorsque le nombre de participants à cette Formation est jugé pédagogiquement inapproprié, et d'en informer le Client au plus tard 7 jours calendaires avant la date de la Formation. CQFD n'est tenu à aucune indemnité d'aucune sorte.

CQFD se réserve le droit de remplacer un formateur défaillant par une personne aux compétences techniques équivalentes ou s'engage à reporter la Formation dans les meilleurs délais.

Lorsque le report de la Formation à une date ultérieure n'est pas possible et qu'aucune autre session n'est programmée, CQFD procède au remboursement de la totalité du prix.

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés à CQFD ont valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint,

les inscriptions sont closes. CQFD peut alors proposer aux apprenants de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente.

5.2 Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, CQFD est tenu à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses apprenants.

CQFD ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients ou de ses apprenants en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à CQFD, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de CQFD.

Article 6 - Annulation, report de participation ou remplacement du participant par le Client

6.1 Débit et remplacement d'un participant

En cas de débit signifié par le Client à CQFD au moins 7 jours avant le démarrage de la formation, CQFD offre au Client la possibilité :

- de repousser l'inscription du Apprenant à une formation ultérieure, dûment programmée au catalogue de l'AGECIF, et après accord éventuel de l'OPCO,
- de remplacer l'apprenant empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'OPCO.

6.2 Inexécution totale ou partielle de l'action de formation

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au Client par CQFD. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation de CQFD distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par l'apprenant et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le Client à ce titre ne peuvent être imputées par le Client sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un OPCO.

Dans cette hypothèse, le Client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à CQFD.

D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le Client, CQFD se réserve le droit de facturer au Client des frais d'annulation calculés comme suit :

- si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation ;
- si l'annulation intervient entre 15 jours et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix de la formation ;
- si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix de la formation.

Article 7 - Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé par CQFD au Client. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doit être retourné à CQFD par tout moyen à la convenance du Client : courrier postal, mail.

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre CQFD, l'OPCO ou le Client. A l'issue de la formation, CQFD remet une attestation de formation aux apprenants. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, CQFD lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation accompagné de la facture.

Une attestation de présence pour chaque apprenant peut être fournie au Client, à sa demande.

Article 8 - Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par CQFD pour assurer les formations ou remis aux apprenants constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, le Client et l'Apprenant s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de CQFD. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et l'apprenant en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Article 9 - Données personnelles

9.1 Confidentialité et communication

CQFD, le Client et l'apprenant s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par CQFD au Client.

CQFD s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les apprenants.

Cependant, le Client accepte d'être cité par CQFD comme Client de ses formations. A cet effet, le Client autorise CQFD à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa Clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

9.2 Protection et accès aux informations à caractère personnel

Les Données font l'objet d'un traitement informatique par CQFD agissant en qualité de responsable de traitement dont la finalité de traitement est prévue dans la Politique de confidentialité et de traitement des données personnelles, disponible sur notre site Internet (ci-après la « Politique de Confidentialité »).

Le Client s'engage à informer chaque Apprenant que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de CQFD.
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, l'apprenant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.

En particulier, CQFD conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis de l'apprenant, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

Enfin, CQFD s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

CQFD s'engage à prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de protection des données dès la conception et de protection des données par défaut. CQFD s'engage à mettre en place les mesures techniques et organisationnelles adéquates afin de protéger l'intégrité et la confidentialité des Données stockées. CQFD s'engage à présenter des garanties suffisantes pour assurer la mise en œuvre des mesures de sécurité et de confidentialité au regard de la nature des Données et des risques présentés par le traitement.

CQFD informe le Client que les Données sont hébergées au sein de l'Espace économique européen. En cas de sous-traitance, CQFD s'engage à signer un contrat écrit avec le sous-traitant imposant à ce dernier le respect des Dispositions applicables et de l'ensemble des obligations visées au présent article, étant précisé qu'en cas de non-respect par un sous-traitant de ses obligations en matière de protection des données personnelles, CQFD demeurera pleinement responsable à l'égard du Client. Toute personne dont les Données ont été collectées par le Client bénéficie des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des Données ainsi que de limitation et d'opposition au traitement et d'organisation du sort de ses Données après son décès en s'adressant directement au Client. Le Client garantit à CQFD qu'il a procédé à l'ensemble des obligations qui lui incombent au

terme des Dispositions applicables et qu'il a informé les personnes physiques de l'usage qui est fait des Données. A ce titre, le Client garantit CQFD contre tout recours, plainte ou réclamation émanant d'une personne physique dont les Données seraient traitées.

Article 10 : Divers

10.1 Si l'une quelconque des clauses des CGV était déclarée nulle, elle serait réputée non écrite mais n'entraînerait pas la nullité ni des présentes CGV ni de la Formation concernée.

10.2 Le fait de ne pas revendiquer l'application de l'une des dispositions des CGV ou d'acquiescer à son inexécution, de manière permanente ou temporaire, ne peut être interprété comme valant renonciation à son application.

10.3 Le Client ne pourra intenter aucune action, quels qu'en soient la nature ou le fondement, plus d'un an après la survenance de son fait générateur.

10.4 Les CGV détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et CQFD à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux de Marseille seront seuls compétents pour régler le litige.